



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 19 octobre 2020

POINT DE SITUATION N° 153

Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

Point de situation au 19 octobre 2020

Cas confirmés COVID : 2219 (+175)
Personnes hospitalisées en service de réanimation : 6 (+1)
Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 16 (+5)
Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 0 (-)
66 décès à l'hôpital (+1)
11 décès en EHPAD (-)
250 retours à domicile (+2)

A ce jour, plusieurs clusters sont identifiés dans les Ardennes :

1. Centre hospitalier de Charleville : 4 cas positifs
2. EHPAD La Demoiselle de Vouziers : actuellement, il reste 1 cas positif dans l'établissement parmi les résidents (4 sont hospitalisés en soins de suite) et 1 cas positif parmi le personnel. Le bilan est de 9 décès dont : 2 à l'EHPAD, 4 au centre hospitalier de Charleville Mézières et 3 au centre hospitalier de Reims
3. Foyer logement "Le Petit Château" à Nouzonville : 7 résidents positifs + 3 salariés
4. Service de soins à domicile à Charleville : 6 cas positifs (-) parmi le personnel
5. Suite à la contamination d'une étudiante de l'IUT : 5 cas positifs, contamination en dehors de l'IUT lors de moments conviviaux
6. Lycée Jean-Baptiste Clément à Sedan: 3 cas positifs au sein d'une même classe
7. MAS Le Pré aux Saules à Etrepigny : 3 résidents et 2 personnels positifs
8. CNPE de Chooz : plusieurs cas positifs sur la dernière semaine. Un dépistage au sein du CNPE aura lieu cette semaine
9. Lycée agricole Balcon des Ardennes : 3 cas positifs

Clusters stabilisés (aucun nouveau cas depuis 9 jours) :

10. Lycée Saint-Paul à Charleville: rassemblement de lycéens au cours d'une soirée : 4 cas positifs
11. Collège Notre-Dame à Charleville: 8 cas positifs (2 enseignants, 2 surveillants, 4 élèves)
12. Établissement bancaire à Charleville : 5 cas positifs
13. Restaurant à Charleville : 4 salariés positifs
14. Pôle emploi : 5 salariés positifs
15. Neufmanil : 9 cas positifs
16. Toges : 3 cas positifs au sein d'une même famille. Des membres de cette famille pratiquent au club Nautique de Vouziers
17. Bogy sur Meuse : 5 cas positifs au sein d'un groupe d'amis
18. Bogy sur Meuse: 4 cas positifs au sein d'une même famille
19. Pure : cluster familial : 4 cas positifs
20. Aiglemont : cluster familial : 4 cas positifs
21. Cabinet de kinésithérapie à Charleville : kinésithérapeute positive, 9 cas positifs au total (entourage et patients)

Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes

Taux d'incidence (1) : 181,9 (136,7 au 16 octobre 2020)

Taux de positivité (2) : 10,05 (8,76 au 16 octobre 2020)

Nombre de tests réalisés : 6 543,60 (5 593,98 le 16 octobre 2020)

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.
L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.
L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

Les indicateurs sanitaires continuent à se dégrader fortement dans les Ardennes, avec un taux d'incidence qui atteint 181,9 nouveaux cas pour 100 000 habitants. C'est désormais dans les Ardennes que la dynamique épidémiologique est parmi les plus fortes de toute la région Grand Est. C'est dans ce contexte que de nouvelles mesures sanitaires sont entrées en vigueur le 17 octobre dernier. Il s'agit à la fois de mesures nationales qui font suite aux annonces du Président de la République et qui s'appliquent dans les Ardennes comme sur le reste du territoire national au titre de l'état d'urgence sanitaire, d'une part, et de mesures supplémentaires spécifiques aux Ardennes prises par arrêté préfectoral et justifiées par le franchissement du 1^{er} seuil d'alerte.

Il est plus que nécessaire que chacun respecte strictement les règles de distanciation physique et le port du masque dans les lieux où il est obligatoire. Des contrôles renforcés seront menés à cet effet.

Il est observé que partout en France, de nombreux clusters apparaissent à l'issue de rassemblements familiaux ou festifs. Le préfet des Ardennes appelle donc à la plus grande vigilance quant au risque de contamination lors de ce type de rassemblement, et recommande vivement à tous de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale, à savoir :

- respecter une distance minimale d'un mètre entre deux personnes (les masques doivent être portés systématiquement lorsque ces règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées)
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou par une friction hydro-alcoolique
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- se moucher dans un mouchoir à usage unique et l'éliminer immédiatement dans une poubelle
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux

Le préfet des Ardennes rappelle les termes de l'avis rendu le 7 septembre par le comité régional d'experts mis en place par l'ARS Grand Est : « *aujourd'hui, les indicateurs de suivi de l'épidémie, produits par Santé Publique France, montrent que la circulation du virus s'accélère à nouveau. Si rien n'est fait pour freiner le phénomène, les difficultés rencontrées au printemps réapparaîtront inexorablement. (...) Le port du masque est indispensable dans la situation actuelle. Le périmètre d'application du port du masque doit être le plus large possible, en veillant à tenir compte des situations où les rencontres fortuites entre plusieurs personnes sont possibles. A ce titre l'obligation du port du masque dans les endroits de rencontre, y compris en milieu ouvert, apparaît comme une bonne mesure qui pourra même être étendue si elle apparaît insuffisante.* »